



**ADH inotec** manufacture de multicoques

## **EASY REGATTA : la régata « Clé en main »**



Diam 24 one design : simple et accessible, la vitesse en toute liberté  
**« Rethink Everything »**

# Tout évolue, tout change, la pratique de la régates aussi !

Partant des constats :

Une baisse importante de la pratique de la régates, dans toutes les séries et sur l'ensemble des support est observée.

Les vies professionnelles et familiales des pratiquants, (nos vies modernes), laissent peu de temps à la pratique de la régates.

Une concurrence de tous les loisirs : la voile est une activité longue à apprendre, le retour investissement/sensations est positif à long terme, alors que bon nombre de loisirs sont moins coûteux plus faciles d'accès, avec un retour plaisir presque immédiat.

La pratique de la voile est directement liée à la météo et à la nature.

Des infrastructures pour un accès à la mer de plus en plus règlementé.

Pour toutes ces raisons beaucoup renoncent à leur plaisir de régater.

Le concept d'Easy Regatta est né de ces constats : il a pour principe de vous laisser la navigation, la régates et de confier toute l'organisation logistique et matérielle à des professionnels formés et équipés de moyens semi industriels...

ADH inotec travaille sur ce sujet depuis 3 ans, pour le définir et le mettre au point.

L'ultra-démontabilité, sa mise en Dbox, sa monotypie sont des spécifications qui nous permettent d'envisager de réelles évolutions dans la mise en œuvre de la pratique de la régates :

Diminution des coûts, Diminution de l'empreinte carbone (les bateaux seront plus utilisés, déplacés en nombre...)

## Easy Regatta : C'est quoi ?

C'est un service clé en main :



Vous choisissez votre programme : les dates de plusieurs Training-Coaching , de plusieurs Régates, à partir du calendrier de la Classe Diam24od.

Un contrat de Easy Regatta est mis en place entre le prestataire et les Team : il définit le service et les responsabilités de chacun.

Le prestataire de service, prend en charge les parties matériel, logistique et de maintenance. Il accueille les navigants pour la mise à l'eau des bateaux, il apporte une assistance technique tout le week-end et peut apporter des conseils ...

Easy Regatta, en Diam 24od vous permet de régater à votre niveau tout en affrontant le haut niveau et de consommer votre loisir préféré en toute liberté et à la carte !

Easy Regatta c'est aussi pour découvrir de nouveaux plans d'eaux, se faire plaisir un long Week-End entre amis : la flotte de bateau permet de vous proposer des raids découvertes ou la navigation est sportive et rapide. C'est une pratique entre loisir et régates ou l'ambiance est conviviale à terre.

Ce voyage organisé dont la thématique est la pratique de la voile sur un sportboat rapide et sensationnel, s'est passé en Suède en juin 2018 et il est prévu en Croatie en juin 2019.

Dans son développement, le concept prévoit d'être complètement autonome, d'organiser toutes les régates sur les plus beaux plans d'eau pour essayer au mieux de s'affranchir des contraintes (météo, marée, hébergement, législation, contrôles de l'application des règles...)



Simplifiez-vos weekend : fini la logistique, vous ne vous préoccupez plus que de la navigation !

Plus besoin d'arriver sur le site des jours avant le début de la régates, vous arrivez le matin même ou la veille au soir le Diam 24 one design vous y attend, prêt à en découdre sur l'eau !

Fini la paperasse, nous nous occupons de vos inscriptions régates !

Fini les chargements et déchargements interminables à la fin de la régates ! En revenant de navigation nous reprenons les rênes, nous démontons et chargeons le D24od. Vous prenez le temps d'aller à la remise des prix et d'échanger avec vos familles et concurrents sur le weekend de régates qui vient de s'écouler !

Comment cela se passe-t-il sur le terrain ?

Les bateaux sont livrés montés.

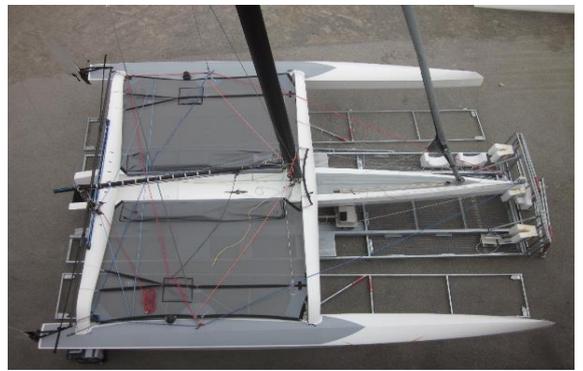
Durant l'évènement, nous vous assistons techniquement.



Nous les réceptionnons après la dernière manche, vous nous donnez vos observations, nous les démontons, nous les vérifions, nous faisons le petit entretien et les éventuelles réparations.

Nous transportons les bateaux et nous les stockons entre les régates.

En cas d'avaries nous gérons le dossier assurance, les réparations et la remise en état.



### Exemple de programme de navigation

Jeudi après-midi, mise à disposition du bateau dès qu'il est monté : Première prise en main pour reconnaître le plan d'eau !

Vendredi matin : Dernier entraînement avant les choses sérieuses.

Vendredi après-midi + Samedi + Dimanche : Régates.

Dimanche après-midi : après la dernière manche vous nous confiez le bateau, il ne vous reste qu'à vous rendre à la remise des prix et à prendre le temps de rentrer chez vous.



### Easy Regatta : c'est pour qui ?

### Plusieurs services pour répondre à plusieurs profil de navigateurs :

Vous savez naviguer en régate, vous n'avez pas d'expérience en multicoque : venez découvrir la simplicité du bateau et le plaisir qu'il génère à toute les allures et combien la vitesse est grisante. Une bonne occasion pour vous permettre de savoir si la série des Diam 24 one design peut correspondre à vos attentes !



Vous êtes propriétaire, vous habitez loin de la mer, vous n'avez que du temps pour naviguer : nous stockons, et entretenons votre bateau,

Vous êtes un Team Jeune au sein d'un club : il vous manque la formation et l'expérience du permis E, vous n'avez pas de préparateur, votre programme est clairement identifier, nous pouvons prendre en charge votre logisitique, la maintenance de votre bateau à travers les démontage.



Vous êtes un Team pro : vous souhaitez externaliser les activités loin de votre cœur de compétences, nous pouvons prendre en charge, logisitique, maintenance...

Il vous manque un équipier : notre réseau doit permettre de vous le trouver.

Vous souhaitez naviguer avec vos voiles : nous en prendrons soins après chaque usage !

**Rejoignez la série Diam 24 one design , ils sont nombreux à l'avoir fait et ils en disent !**

**Vincent BOUVIER** - Amoureux de la régates monotype- Navigue sur le D24od Carat  
« C'est comme un gros catamaran avec une vraie sensation de puissance au portant et de vitesse au près. Il est assez simple à préparer et c'est bien car nous n'avons pas mis 15 jours à comprendre comment faire. »

**Eric RENAULT**– Des années de régates sur tous supports – Navigue sur le D24od Diam and Fun

« A l'origine, le Diam était une transition vers les foilers mais en fait, on s'éclate ! C'est un bateau impressionnant et sécurisant qui offre beaucoup de plaisir. J'adore mon bateau, j'adore mon Diam !

**Bernard STAMM**– Skipper du D24od Cheminées Poujoulat

« C'est un bateau qui est fait pour tout le monde. »

**Thierry DEGROOTE** - A découvert le bateau pendant le raid Stockholm Archipelago - Navigateur du dimanche

« Une vraie découverte ce Diam 247od. Il est configuré pour la course et le plaisir. L'essayer c'est l'adopter ! »

**Pierre** - A découvert le bateau pendant le raid Stockholm Archipelago - Habituellement sur Nacra 500

« Plus facile à barrer que mon Nacra 500, des accélérations beaucoup plus fortes et beaucoup moins de peur d'enfourner : donc un bateau très sain ! »



## **Les bonnes raisons de pratiquer Easy Regatta :**

-Vous gérez vos dépenses de votre loisir régates avec précision : fini les frais annuels de maintenance, d'assurance, d'achats de voiles, de déplacement et transport, des réparations, de parking, de planning préparatoire...

- Vous consommez à la carte, vous vous libérez de contraintes et vous optimisez vos temps de loisir !

## A vous de choisir le programme de votre saison :

| Nom Régate                            | Lieu          | Dates              | Niveau            | Prix €TTC | Choix |
|---------------------------------------|---------------|--------------------|-------------------|-----------|-------|
| Training Coaching                     | La Trinité    | 9 et 10 février    |                   | 990       |       |
| Training Coaching                     | Port-la-Forêt | 16 et 17 février   |                   | 990       |       |
| Training Coaching                     | La Trinité    | 23 et 24 février   |                   | 990       |       |
| Training Coaching                     | Port-la-Forêt | 2 et 3 mars        |                   | 990       |       |
| Training Coaching                     | La Trinité    | 9 et 10 mars       |                   | 990       |       |
| Training Coaching                     | Port-la-Forêt | 16 et 17 mars      |                   | 990       |       |
| Training Coaching                     | La Trinité    | 23 et 24 mars      |                   | 990       |       |
| Training Coaching                     | Port-la-Forêt | 30 et 31 mars      |                   | 990       |       |
| Spi Ouest France                      | La Trinité    | 18 au 22 avril     | Diam Racing       | 3 750     |       |
| Eurocat                               | La Trinité    | 2 au 4 mai         | Diam Racing       | 2 250     |       |
| Tour de Belle Ile & Training Coaching | La Trinité    | 17 au 19 mai       | Diam Racing       | 2 250     |       |
| GPEN, National D24od                  | Brest         | 30 mai au 1 juin   | Tour Voile Series | 3 200     |       |
| Raid de Quiberon (1-*)                | Quiberon      | 8 au 10 juin       | Diam Racing       | 2 250     |       |
| Raid Emeraude                         | St Lunaire    | 28 au 30 juin      | Diam Racing       | 2 250     |       |
| Trophée des Multicoques               | La Trinité    | 28 au 31 août      | Diam Racing       | 3 000     |       |
| Atlantique Télégramme                 | Lorient       | 20 au 22 septembre | Diam Racing       | 2 250     |       |
| Catagolfe & Training Coaching ( 1-*)  | Arradon       | 4 au 6 octobre     | Diam Racing       | 2 250     |       |

## Grille Tarifaire Easy Regatta 2019 :

Ces prix s'entendent par bateau en €ttc , frais d'inscription à la régata inclus  
Le nombre de bateaux disponible à la location en 2019 est de 5 par événement

Les entraînements :

Aléas météo : de février à la fin mars 8 WE sont planifiés entre La Trinité et Port la Forêt.  
Attention, tous ne se feront pas !

1 semaine à l'avance nous vous donnerons la confirmation en fonction des prévisions météo.

Selon le nombre de bateaux, il est possible de déplacer les bateaux afin d'être assez nombreux pour partager les exercices et les frais de Training-Coaching (Une participation au déplacement des bateaux sera demandé au équipage)

Le WE du 17 au 19 mai, Tour de Belle Ile, il est prévu une journée d'entraînement le vendredi et le dimanche.

Week-End Training-Coaching : Prix d'une journée de coaching (Entraîneur + bateau) à partager avec les autres bateaux = 450 €ttc

Nombre de bateaux mini = 3

Nombre de bateau maxi = 6

Minimum de réservation et location : 1 événement (Training-Coaching ou Epreuve de régates)



**Remise quantitative :**

**Pour un montant de supérieur à 10 000 €ttc = remise de 4%**

**Pour un montant de supérieur à 13 000 €ttc = remise de 6%**

**Pour un montant de supérieur à 16 000 €ttc = remise de 8%**

**Dans le cas où le nombre de bateaux loués et/ou que le nombre de Diam 24od inscrits à une épreuve ne serait pas suffisant, nous serions dans l'obligation de vous proposer un autre événement ou d'annuler.**

**Rappels sur les règles de classe**

**Nous vous rappelons que le bateau comme l'équipage doivent respecter les règles de régates de la classe Diam 24 one design, ci-dessous un résumé :**

**L'équipage est composé de 3 à 4 personnes, sont poids mini est de 220kg, pas de maxi.**

**Les membres d'équipage sont licenciés auprès de la FFV**



**1-\* – Nous n'avons pas de bateaux disponible pour cette épreuve, nous sommes en train d'étudier une solution de substitution.**



## Modèle de l'Offre EASY REGATTA :

### Contrat de location :

Voir ci-dessous le contrat de location type

Location d'un Diam 24 one design prêt à régater

Lieux et dates : selon la sélection de votre programme

### Prix :

Selon facture proforma après votre sélection de votre programme

Dans le cas où le nombre de bateaux loués et/ou que le nombre de Diam 24od inscrits à une épreuve ne serait pas suffisant, nous serions dans l'obligation d'annuler.

### Paieiment :

20% à la commande

En 8 mensualités s'étalant sur la saison de régates

### Annulation :

En cas d'annulation de commande, un dédit d'un montant de 50 % minimum de l'acompte versé au moment du dédit sera appliqué pour frais engagés.

### Assurance et caution :

La franchise est d'un montant de 2000 € en régates, 1000 € en entraînement.

La caution : chèque de 2.000 €

(La franchise peut être réassurée auprès d'assureurs spécialisés, ou avec votre licence FFV)

Validité : Cette offre est valable 30 jours, à compter du 28/11/2018

Participation au développement durable : nous vous demandons de nous donner 10 contacts de personnes intéressées par le concept du Diam24od pour continuer à agrandir la flotte des Diam 24 one design, devenez Ambassadeur Provider !

Le ... / ... / ...

A .....

Signature avec mention « Bon pour accord »



## MODELE DE CONTRAT DE LOCATION EASY REGATTA

### ENTRE:

**ADH inotec**, SARL au capital social de 7622 € située à Port La Forêt, 29940 La Forêt-Fouesnant, France, enregistrée au RCS de Quimper sous le numéro 403 384 027, représentée par Mr. Vianney ANCELLIN, son gérant,

Nommé dans le présente contrat le "**Loueur**",

**D'UNE PART,**

### ET:

**Nom Préman ou Raison sociale** \_\_\_\_\_

Nommé dans le présente contrat le "**Locataire**",

**D'AUTRE PART.**

### LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIT:

#### Article 1 – Objet

L'objet de ce contrat est la location est d'un DIAM 24 one design, nommé dans présent contrat « le bateau », sur plusieurs Week-end pour des entrainements, des régates et/ou des raids découverts.

#### Article 2 – Date et lieu de mise à disposition

Le loueur devra livrer à son locataire le bateau dans la demi-journée précédent la 1<sup>ère</sup> navigation de l'événement et au plus tard 2h avant.

La "**période de location**" est défini dans le devis ou la facture.

Le lieu est celui de l'événement, il peut être sur la cale de mise à l'eau ou au ponton.

A la mise à disposition le loueur transfere au locataire la responsabilité du bateau et de ses accessoires.

#### Article 3 – Date et lieu de retour

Le locataire devra restituer le bateau dans le même état qu'il l'a reçu au plus tard dans le milieu de l'après midi du dernier jour de l'événement.

Le lieu est celui de l'événement, il peut être sur la cale de mise à l'eau ou au ponton.

Sauf accord contraire du loueur le locataire reste responsable du bateau et de ses accessoires jusqu'à sa remise à l'équipe d'Easy regatta

#### Article 4 – Inventaire

Le bateau est livré avec l'armement de sécurité de la classe DIAM 24od et correspondant à une navigation « côtière ». Le bateau est livré conforme aux règles de la classe DIAM 24od

Un inventaire détaillé du bateau est disponible sur demande

#### Article 5 – Prise en charge du bateau

La prise en charge du bateau par le locataire est faite lorsque le solde a été payé, le dépôt de garantie versé et l'inventaire signé. Le Loueur doit remettre au Locataire un bateau en état de navigation, équipé et assuré conformément aux lois et règlements édictés par les autorités compétentes pour la catégorie de navigation prévue.

## **Article 6 – Etat du bateau et de son équipement**

Le bateau et l'ensemble du matériel prévu dans l'inventaire sont livrés en bon état. Le locataire doit en faire un usage soigneux et adapté à sa conception. Toute dégradation anormale ou tout manque serait immédiatement retenu sur le dépôt de garantie défini à l'article 9.

A chaque période de navigation, à la mise à disposition du bateau, le loueur donnera au locataire, par oral et de visu, la liste des détériorations n'ayant pas été remis en état.

A la fin de chaque période de location, le locataire donnera par oral et de visu la liste des dysfonctionnements et avaries à réparer au locataire.

Dans le cas où à la location suivantes des dysfonctionnements ou avaries seraient découvertes avant la prise en charge du bateau par le nouveau locataire, elles seraient attribuées au locataire précédent, et fera l'objet d'un retenue sur le dépôt de garantie défini à l'article 10.

## **Article 7 – Assistance et Intervention techniques**

Pour tous les problèmes techniques qui ne seront pas liés à un vieillissement du matériel et où la responsabilité des usagers sera engagée, la réparation sera faite dans le meilleur délai et facturée en sus.

## **Article 8 – Décoration**

Le locataire peut décorer le bateau aux couleurs de ses partenaires, mais devra enlever toute décoration avant de rendre le bateau.

## **Article 9 – Prix de location et échéancier de paiement et dépôt de garantie**

### **9.1 Prix de location, calendrier des événements et échéancier de paiement :**

Voir la proforma

### **9.2 Dépôt de garantie**

Le locataire laissera en dépôt de garantie un chèque de 2000 € , que le loueur n'encaissera pas.

En fin de saison de location, et après à la suite de la mise en œuvre du bateau dans le cadre de sa location suivante, ce dépôt de garantie sera restitué au locataire totalement si tout est impeccable, partiellement s'il y a des manques ou avaries, autres qu'une usure normale du matériel.

Si les deux parties s'accordent sur l'évaluation du préjudice, ce montant sera retenu du dépôt de garantie. Si les parties ne s'accordent pas sur l'évaluation du préjudice, il sera fait appel à l'arbitrage d'un expert maritime (Yvon QUERNEC) accepté par les deux parties. Les frais engagés par l'intervention de ce dernier seront retenus du dépôt de garantie.

## **Article 10 – Assurance**

**10.1** Le Loueur déclare avoir souscrit une police d'assurance tous risques couvrant les dégâts que pourrait commettre le Locataire [ou son équipage] sur le Bateau, ses accessoires et dépendances, (à l'exclusion du moteur hors-bord). Le Locataire restera néanmoins responsable du paiement de tels dégâts à concurrence du montant de la franchise (franchise hors régates : 1000 € ht / franchise en régates : 2000 € ht) et pourra souscrire sa propre assurance pour couvrir ce montant.

**10.2** Le Loueur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant les dommages causés à des tiers (responsabilité civile). La police d'assurance ne garantit pas les personnes transportées sur le Bateau des accidents dont elles pourraient être victimes.

**10.3** Le Loueur dégage toute responsabilité pour les pertes ou dommages concernant les biens personnels du Locataire ou de ses invités. Des assurances individuelles pour les personnes transportées peuvent être contractées par le Locataire, à son bénéfice et à ses frais, pour couvrir les risques évoqués aux paragraphes 10-1 et 10-2.

**10.4** Le Loueur précisera les conditions de son contrat d'assurance au Locataire à sa demande

## **Article 11 – Usage et Utilisation du bateau**

**11.1** Le locataire s'engage à n'embarquer que le nombre de personnes autorisé et à n'utiliser le bateau que pour une navigation de plaisance, de régates, Le Locataire décharge expressément le Loueur de toute responsabilité en qualité d'armateur ou autre, répondra seul vis à vis des autorités concernées des procès, poursuites, amendes et confiscations encourues par lui de ce chef, même en cas de faute involontaire de sa part.

**11.2** En cas de saisie du bateau loué, le locataire sera tenu de verser au Loueur une indemnité obligatoire contractuelle, correspondant au tarif de location en vigueur. En cas de confiscation, le Locataire sera tenu de rembourser la valeur du bateau dans un délai de 8 jours.

**11.3** En cas de perte ou d'avaries en cours de location résultant de l'usure normale du matériel, le Locataire est autorisé à prendre, sous sa responsabilité, l'initiative de la réparation ou du remplacement à condition que son montant n'excède pas 10% du montant du dépôt de garantie versé. Ce débours sera remboursable à son retour, sur présentation de la facture, si l'avarie ou la perte n'est pas due à une faute ou négligence du Locataire ou des personnes embarquées. Le Locataire doit obligatoirement consulter le Loueur pour toute réparation dépassant cette somme.

**11.4** En cas d'avarie grave (démâtage, voie d'eau, incendie, ...) le locataire est tenu d'aviser d'urgence le loueur en demandant ses instructions. En attendant celles-ci, le locataire sera tenu de faire établir un constat par un commissaire d'avarie afin d'obtenir de la compagnie d'assurance le remboursement des sommes qui lui incombent. Au cas où le locataire n'accomplirait pas cette formalité, il pourrait être tenu de payer la totalité des dépenses occasionnées par l'avarie.

**11.5** La privation de jouissance consécutive aux avaries survenues pendant la présente location ne fera l'objet d'aucun remboursement, même partiel, d'un montant de ladite location, quelle que soit la cause des avaries, sauf si celles-ci ne sont pas imputables au Locataire. Même dans ce cas, une franchise de 48 heures sera appliquée.

**11.6** La sous-location et le prêt sont rigoureusement interdits.

## **Article 12 – Résiliation par le loueur**

Au cas où, par suite d'une avarie survenue pendant la location précédente ou d'empêchement quelconque indépendant de sa volonté, le loueur ne pourrait donner la jouissance du bateau à la date convenue, il aura la pleine faculté de restituer les sommes versées sans que celui-ci puisse prétendre à des dommages et intérêts. Cette restitution se fera proportionnellement au nombre de jours correspondant à la privation de jouissance.

## **Article 13 – Résiliation par le locataire**

**13.1** L'événement pour lequel a été conclu le présent contrat comme indiqué dans la proforma ne pourra être changé qu'avec l'accord du loueur et dans la mesure de ses possibilités.

**13.2** L'acompte reste acquis au loueur si le locataire demande la résiliation du contrat pour quelque cause que ce soit, sauf si le bateau a pu être reloué.

**13.3** Le montant de la location restera acquis au loueur, que le locataire ait fait usage ou non du bateau pendant la période de location, quel que soit le motif de cette vacance.

**13.4** Une assurance annulation peut être contractée par le locataire, à son bénéfice et à ses frais, pour couvrir les risques évoqués aux paragraphes 13-2 et 13-3.

**13.5** Si le bateau livré n'est pas en état de naviguer, soit par manque d'un élément essentiel de sécurité, soit parce qu'il n'est pas conforme aux règlements, et si le Loueur n'est pas en mesure de proposer un bateau de caractéristiques égales ou supérieures, le Locataire peut rompre le présent contrat et obtenir la restitution des sommes versées au titre du présent contrat sans qu'il puisse prétendre à des dommages et intérêts.

## **Article 14 – Restitution du bateau**

**14.1** Si, pour une raison quelconque, le locataire n'est pas en mesure de ramener lui-même le bateau à son port de retour désigné, il devra, à ses frais et risques, en assurer le gardiennage et le faire ramener par un convoyeur qualifié après en avoir avisé le Loueur. La location ne prendra fin qu'après la restitution du bateau au Loueur aux conditions prévues ci-dessus.

**14.2** Le locataire est tenu de restituer le bateau et son équipement en bon état de fonctionnement et de propreté. Si l'état de restitution est satisfaisant, le dépôt de garantie est rendu au locataire en fin de saison de location dans les conditions détaillées à l'article 9.

**14.3** Si une détérioration ou perte, tant du bateau que d'un accessoire quelconque figurant à l'inventaire est constatée, le Locataire est tenu d'en payer le remboursement ou la réparation à l'identique. A cet effet, un prélèvement sur le dépôt de garantie (article 9) pourra être opéré.

**14.4** Si la détérioration ou perte résulte d'un sinistre couvert par la police d'assurance prévue à l'article 10, le remboursement du dépôt de garantie sera différé jusqu'au règlement par la compagnie d'assurance des factures de réparation et/ou de remplacement. Le remboursement sera fait sous déduction de la franchise prévue et de tous frais accessoires qu'aurait pu entraîner le sinistre (télégramme, téléphone, déplacements, constats, gardiennage, ...).

## **Article 15 – Application du contrat**

En cas de contentieux entre loueur et locataire sur l'application du présent contrat, il sera fait appel à l'arbitrage d'un tiers accepté par les deux parties. En cas d'échec de cet arbitrage, la compétence du litige reviendra au tribunal Quimper.

Fait le \_\_\_\_\_,  
À \_\_\_\_\_,  
En deux copies originales

Pour le Loueur:

Pour le locataire:

\_\_\_\_\_  
Vianney Ancellin



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### 1. Généralités

- a. Loi applicable : Toutes nos ventes sont soumises à la loi française.

### 2. Champ d'application

- a. Toute commande de produit ou de services distribués par notre société implique l'adhésion expresse et sans réserve aux conditions générales de vente.
- b. Toute clause qui pourrait figurer sur le contrat et qui serait contraire à ces conditions est considérée comme nulle et sans effet à l'égard de notre société sous réserve de stipulations contraires explicitement agréées par nous.

### 3. Commandes et livraisons

- a. Acceptation des commandes : l'engagement de notre société ne devient effectif qu'à la date d'envoi du bon de confirmation de commande. La société se réserve le droit dans le cas où plusieurs offres auraient été émises pour la même période de conclure le contrat avec la société engagée le plus tôt dans la négociation commerciale.
- b. Livraisons : Toutes nos marchandises voyagent aux risques et péril de l'acheteur et ce même en cas de franco de port. Pour les produits que notre société est chargée d'expédier le transfert des risques a lieu dès le chargement dans l'établissement.
- c. Sauf délai ferme convenu nos délais de livraisons sont donnés à titre indicatif et leur dépassement ne pourront donner lieu à des pénalités, dommages et intérêts ou annulation de commande.
- d. Réception : Le client est tenu de vérifier sans délai sa marchandise. En cas de problème pendant le transport, l'acheteur devra faire son affaire de tous recours à l'égard du transporteur même si les marchandises ont été livrées franco de port.
- e. Retour : Les retours ne sont autorisés que si notre société les a préalablement acceptés et doivent lui parvenir en franco à domicile en parfait état de neuf, dans leur emballage d'origine, dans les 15 jours suivant la date de l'accord écrit de retour.

### 4. Réserve de propriété

- a. En application de la loi 80/335 du 12 mai 1980, notre société se réserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement complet du prix.
- b. En cas de remise de chèque ou de lettre de change le paiement ne sera réputé fait qu'au moment de l'encaissement effectif. Le client devra assurer à ses frais la conservation des marchandises dans ses locaux et sera responsable des dommages causés par les marchandises dès leur livraison. En cas de vente à des tiers de marchandises non payées à ADH Inotec, Nous nous réservons le droit d'appréhender auprès du tiers le paiement du prix de ces marchandises et ce en vertu de cette clause de réserve de propriété.

### 5. Garantie

**La garantie du constructeur est valable deux ans à compter de votre achat dans des conditions normales d'utilisation.**

### 6. Annulation

- a. La société ADH Inotec se réserve le droit d'annuler ou de reporter la commande du client :
- b. En cas de changement dans la situation financière ou juridique du client ou du non-respect par celui de ses engagements et ce même en cours d'exécution d'une commande.
- c. En cas d'événements indépendants de sa volonté, assimilés à la force majeure, qui viendraient empêcher ou retarder la production des Diam 24 od.
- d. Constituent des cas de force majeure : toutes situations nouvelles politiques, économiques ou sociales à l'échelon local, national ou international, non raisonnablement prévisibles, indépendante de la volonté des contractants, et rendant impossible l'exécution de la prestation ou qui emportent des risques de graves troubles où désordre susceptible d'affecter gravement l'organisation et le bon déroulement de la prestation.
- e. En cas d'annulation de commande d'un bateau par le client celui-ci restera redevable d'un dédit d'un montant minimum de 10 % de l'acompte versé sauf accord express entre les parties. Pour toute autre commande le montant des frais d'annulation sera de 20% du montant de la commande annulée

### 7. Tarifs – Conditions de règlement :

- a. Tarifs
- b. Nos tarifs ne constituent pas une offre. Ils peuvent être modifiés sans préavis.
- c. Nos articles sont toujours facturés au tarif en vigueur au jour de la livraison.
- d. Nos prix s'entendent Hors Taxes prix départ usine
- e. Pour toute commande inférieure à 300 € HT, la société demandera une participation aux frais de traitement administratif de 15 € ht
- f. Conditions de règlement
- g. Conditions générales : paiement comptant avant expédition
- h. Pour achat bateau : Acompte de 10% à la commande, second acompte de 20% à la mise en fabrication (deux mois avant DL), solde à la livraison.
- i. Dans le cas où l'acompte de 10 % n'aurait pas été versé à la commande, sauf accords commerciaux spécifiques entre les parties, la société ADH se réserve le droit d'annuler la commande.
- j. Toutes nos factures sont payables par chèque ou virement à réception et doivent être réglées au plus tard à la livraison sauf accord commerciaux spécifiques.
- k. Conformément à l'ordonnance n°86/10243, tout retard de paiement entraînera de plein droit l'application de pénalités égales à 1 fois et 1/2 le taux d'intérêt légal. Cette pénalité ne nécessitera aucune mise en demeure préalable.

### 8. Attribution de juridiction

- a. En cas de contestations le Tribunal de Commerce de Quimper sera seul compétent. Le fait d'un règlement par lettre de change n'opère ni novation ni dérogation à cette attribution de compétence

# Passez à l'action !

1

Découverte Easy Regatta

2

Etude et choix des dates

3

Proposition de contrat  
Signature du devis

4

Prise en main du D24od,  
Premier entrainement

...la saison a commencé, à vous d'en profiter

ADH inotec - Port la Forêt - 29940 La Forêt Fouesnant - Tél : 33 (0)2 98 60 62 17

Mail : [contact@adhinotec.com](mailto:contact@adhinotec.com) - Site : [www.diam24onedesign.com](http://www.diam24onedesign.com).

SARL au capital de 7 622€ - APE 3351Z - R.C. 403 384 027 00013 - TVA intracommunautaire : FR 15 403 384 027